

coopérerait. Autrement dit: faites comme nous l'entendons et nous vous aiderons; mais nous prolongerons les choses autant qu'il nous sera possible si vous tenez à présenter vos propres conclusions même mûries du mieux possible. Tel est en substance ce que déclarait le chef de la gauche dont la conduite depuis n'est rien autre que l'exécution de cette menace. Elle a commencé par invoquer le prétexte constitutionnel. A la dernière session, nous avons voté une loi conférant au Gouvernement le pouvoir de faire face à toute éventualité susceptible de résulter du chômage et de l'aide agricole, ou à toute urgence survenant durant la période difficile que traversent le Canada et le monde entier. Cette loi cessa automatiquement d'exister le 1er mars. Le 22 février le premier ministre annonça qu'il présenterait cette résolution, dont le but est de prolonger de deux mois la durée de validité de la loi en question, c'est-à-dire jusqu'au 1er mai. C'est alors qu'on nous fit cette offre de coopération ou de non coopération selon que le Gouvernement serait ou ne serait pas prêt à abdiquer. Comme leur premier plan d'action ne fonctionnait pas très bien, ils décidèrent de soulever la question constitutionnelle. Après avoir mis de l'avant plusieurs autorités en droit constitutionnel, en commençant par l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston), on eut recours à l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) et à mon honorable ami de Labelle (M. Bourassa) pour faire ressortir davantage l'aspect constitutionnel.

Lorsque l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) prend la parole, la Chambre peut être certaine qu'il fera l'une de deux choses: Soit qu'il démolisse l'acte de l'Amérique britannique du Nord et le remplace par une nouvelle Constitution. Comme il prétend l'avoir fait à une récente conférence impériale, ou qu'il barre la route à quelqu'un qui cherche à détruire notre Constitution ou nos institutions actuelles. Règle générale l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) prend la même attitude; il soulève une question constitutionnelle quelconque; une question susceptible d'enflammer les passions et les préjugés d'un bout à l'autre du pays. Nous avons entendu ensuite l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) nous parler de nos institutions et non de la Constitution. Et il en a été ainsi du commencement à la fin. Je puis assurer ces honorables messieurs que la Constitution et les institutions du pays sont aussi en sécurité entre les mains du premier ministre et du Gouvernement actuels qu'elles l'ont jamais été ou le seront jamais entre les mains de l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe), ou de l'honorable député de Labelle (M.

Bourassa), ou de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth).

Mais revenons aux moyens qui nous sont proposés. Le chef de l'opposition nous recommande de convoquer une conférence où l'on discutera cette question. Il est vrai qu'il y a du chômage; il est vrai que les cultivateurs de l'Ouest ont besoin de blé de semence, mais nous réunirons des représentants de toutes les parties du Dominion et nous causerons de la chose. Nous n'agissons pas; nous parlerons. S'il y a quelque chose à faire, si le Parlement ou le Gouvernement du pays jugent nécessaires de prendre une mesure pour faire face à une situation déterminée, tous les honorables membres de cette Chambre peuvent être certains que le chef de l'opposition et ses amis, particulièrement l'ex-ministre du Travail (M. Heenan), se chargeront du bavardage. Vous vous rappelez qu'à la dernière session le chef de l'opposition a parlé tout un après-midi et toute une soirée sans arrêt. Il a commencé par jeter un de ses amis du Sénat dans la gueule du loup, puis un autre, et il nous a ensuite supplié avec des sanglots dans la voix d'avoir pitié de son fils très cher, qui avait reçu la mission de se procurer des fonds et avait oublié de couvrir ses traces. Il termina son discours après avoir parlé pendant cinq heures et trois quarts. Je vous citerai un autre exemple de bavardage, particulièrement de la part de l'ex-ministre du Travail (M. Heenan) et de l'ex-premier ministre (M. Mackenzie King). Au mois d'avril 1930, mon prédécesseur, M. Bowman, demanda au ministre du Travail par l'entremise du ministre de venir en aide à quelque 412 familles dans une ville du nord de l'Ontario, qui n'avait pas eu une journée de travail pendant six mois. Que fit le ministre du Travail (M. Heenan) dans les circonstances? Il se rendit chez ces gens et leur fit un discours. Il se contenta de parler et de parler, comme il le fait ici, ne connaissant pas la situation. Ce flot de paroles n'était pas suffisant, et peu de temps après le chef de l'opposition se rendit sur les lieux dans un train spécial, et selon son habitude le très honorable député profita de l'occasion pour se faire entendre de nouveau. Il essaya de convaincre ces gens, comme il a voulu persuader tout le Canada, qu'il n'y avait pas de chômage, que c'était simplement un rêve. Il leur dit: "Est-ce que nous ne vous avons pas donné le budget Dunning? Ne pouvez-vous pas maintenant importer votre foin et votre avoine, vos chapeaux de soie et vos cannes d'Angleterre, en franchise?" Mais, monsieur l'Orateur, ces gens ne voulaient pas acheter du foin ou de l'avoine, et pas davantage des chapeaux de soie ou des cannes; ils demandaient du travail.